

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 365**

présenté par

M. Guy Bricout, M. Acquaviva, M. de Courson et M. Lenormand

AVANT L'ARTICLE 15

À l'intitulé du titre IV, substituer aux mots :

« objets de jeux »

les mots :

« jeux à objets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui vise à aligner l'intitulé du Titre IV avec l'objet des articles 15 et 15bis, à savoir la création et l'encadrement d'une catégorie de jeux intitulée « Jeux à Objets Numériques Monétisables » (JONUM).